



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt et un, le 29 janvier le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 10/01/2021

PRÉSENTS : Denis La Mache, Marc MORICE, Jean-Louis

CHATAIGNÉ, Géraldine PERRIÈRE, Luc VRIGNAUD, Élisabeth GUILLOT, Jocelin QUILLET, François FLEURET, Jocelin QUILLET

ABSENT (S) : Eliane MONTAMAT, (pouvoir à M. Quillet), Elisabeth BARRANGUET, (pouvoir à Mme Guillot), Cyril MONTAMAT, (pouvoir à Mme Guillot) - POUVOIR (S) : 3

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG85 POUR LA MÉDIATION PRÉALABLE

Ref : D210129A

La loi de modernisation de la justice (datant du 18 novembre 2016 et le décret n° 2018-101 du 16 février 2018) permet aux agents territoriaux de recourir, dans le cadre d'une expérimentation et en amont d'un recours contentieux, à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) à l'encontre de certaines décisions défavorables les concernant.

Comme une quarantaine d'autres, le Centre de Gestion de la Vendée participe à cette expérimentation, et ce depuis le 1er avril 2018. La commune a également souhaité s'engager dans cette démarche par le biais d'une convention.

Initialement fixée au 18 novembre 2020, la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018/2022 et de réforme pour la justice a reporté au 31 décembre 2021 la date limite de fin de cette expérimentation. Cette prolongation suppose la signature d'un avenant afin d'être entérinée.

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour la signature de l'avenant à la convention pour la Médiation Préalable Obligatoire.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVSA

Ref : D210129B

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise vient de lui notifier la délibération n° 2020CC_12_216 du 15 décembre 2020, portant modification de ses statuts pour restituer aux communes la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », pour mettre à jour les compétences « eau », « assainissement » et pour supprimer la mention « compétences optionnelles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- *D'accepter la restitution aux communes membres de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».*
- *De mettre à jour les statuts sur les compétences « eau » et « assainissement ».*
- *De supprimer la mention « compétences optionnelles » et de faire figurer les compétences qui relevaient de cette rubrique au sein des « compétences supplémentaires ».*
- *De valider le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.*
- *De charger Monsieur (Madame) le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.*

OBJET : POUVOIR POUR LE MARCHÉ TÉLÉPHONIE

Ref : D210129C

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le standard téléphonique de la mairie existe depuis 1994 et qu'il ne répondra plus aux nouvelles normes. De plus il serait intéressant de regrouper les lignes de l'abonnement principal et le téléphone internet servant pour le fax qui n'est plus en service. Il faut également prévoir pour donner suite au souhait des élus, de faire installer à la salle communale une borne wifi afin de faciliter accès internet pour les locataires de la salle.

Afin de répondre à toutes ces conditions, il a été demandé plusieurs devis dont certains ne sont pas encore finalisés, mais donnent déjà une idée des tarifs qui pourront être appliqués, soit environ 260 € HT de mensualité avec engagement sur 21 trimestres et 540 € de frais d'installation.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- *Accepte de modifier les installations téléphoniques de la mairie et du foyer comme décrit*
- *Donne pouvoir au maire pour négocier et signer la meilleure offre*

OBJET : ACCORD DE MUTUALISATION AVEC LA CCVSA POUR UN MARCHÉ PUBLIC POUR LES ASSURANCES

Ref : D210129D

Monsieur le maire rappelle que la commune a déjà procédé un marché groupé pour les assurances communales par le biais de la communauté de communes Vendée Sèvre Autize.

Les contrats arrivant à échéance la communauté de communes propose de faire un nouvel appel d'offres et demande aux collectivités de se positionner

Le conseil municipal après avoir délibéré donne son accord pour participer au marché groupé organisé par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize pour les assurances communales (multirisque et véhicules)

OBJET : POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DES REMPLACEMENTS OU POUR ACCROISSEMENT DE CHARGE DE TRAVAIL

Ref : D210129E

Il est rappelé que le poste d'agent d'entretien à temps non complet est actuellement occupé par un agent en arrêt grave maladie. Il est possible pour la collectivité de pourvoir à son remplacement soit par un recrutement pendant le congé maladie, mais il est également possible de recruter du personnel par mise à disposition d'agents appartenant à d'autres collectivités.

La commune pourrait en effet avoir besoin de recruter pour le remplacement et également pour un accroissement de charge de travail.

Il est demandé au conseil de donner pouvoir au Maire pour réaliser les recrutements pour remplacement et surcroît de travail et lui permettre de signer toutes les pièces nécessaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) donne pouvoir au Maire pour le recrutement de personnel (par recrutement direct ou mise à disposition) afin de faire face aux remplacements et l'accroissement temporaires de charge de travail.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Ref : D210129QD

Commission environnement et cadre de vie :

- Les travaux de l'église sont bien avancés le changement de la ferme a été réalisé, restent les travaux de toiture proprement dits à finaliser
- Les travaux rue des Loges sont commencés
- Éclairage public : le conseil municipal va organiser l'éclairage public conformément au couvre-feu avec une extinction de 19 h 30 à 6 h du matin
- Les barques sont en cours d'entretien avec des travaux assez importants de rénovation

Commission Jeunesse, social et vie associative :

- Le projet écrivain public est en cours avec le Centre socioculturel Le Kiosque
- Ateliers informatiques : 3 personnes se sont portées candidates pour les réaliser : Y Herbault, C Montamat et JL Bregeon.
- Logement précaire : M. le Maire a rencontré l'assistant social avec la responsable de la commission chargée des affaires sociales pour évoquer le cas d'une personne sur la commune. Il ressort du dossier que cet état représente un choix de vie. Les services sociaux et les élus restent toutefois vigilants et suivront de près les éventuelles évolutions.

Commission culture, communication et manifestations locales :

- Le bulletin communal est terminé et relié, la distribution doit être réalisée avant la fin du mois de janvier
- Le clip vidéo pour les vœux de la commune sera diffusé avant la fin du mois de janvier.

CCVSA :

- Commission Patrimoine : M. Quillet indique que la CCVSA a décidé de gérer le patrimoine à part, avec présentation du coût de chaque bâtiment. Les travaux seront réalisés sous forme de programme.
- Commission Assainissement (collectifs et non collectifs) : M. Quillet informe que la CCVSA gère environ 3600 dossiers d'installations d'assainissement non collectif ; les redevances sont de 100 € pour le bon fonctionnement et 120 € avant une vente. Concernant les assainissements collectifs : les installations donnant le moins de souci sont celles de Xanton-Chassenon et St Sigismond car elles sont neuves. La CCVSA attendra les fins de contrats pour continuer sur les communes à installer l'assainissement collectif. Une prévision de 607 000 € est en cours pour des travaux sur les communes de St Pierre le Vieux (Souil), Maillezais et Le Mazeau. Le prix moyen de raccordement est actuellement de 1170 €
- Commission tourisme : un guide papier est à disposition les porteurs de projets touristiques. Il est consultable en mairie et à l'office de tourisme qui porte désormais un nouveau nom avec logo associé : **L'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin**

Correspondant presse : M. le Maire a rencontré M. Desvignes pour faire le point sur 2020 et les modalités de collaboration. La commune sera force de proposition pour des articles de presse sur les activités communales.

Correspondant AMRF (Association des Maires Ruraux de France) : M. le Maire sera correspondant pour la Vendée

Projet Mobili-terre : le dossier est à revoir en commission, il s'agit d'envisager des solutions de mobilités durables (pistes cyclables, transports solidaires...). Des personnes employées en service civique peuvent intervenir pour réaliser des études prospectives pour envisager des solutions innovantes adaptées au territoire et/ou des bilans.

Formations : Deux adjointes au maire sont allées en formation, spécifiques dans le cadre de leur délégation. D'autres formations sont ouvertes.

Copil plantation : le PNR relance la communication concernant l'aide à la replantation. La commune va prendre contact avec la chargée de mission dans la perspective d'une réinstallation du copil plantation.

Secrétaire de séance
GUILLOT Elisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

